Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2019-159

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2019

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-04-15-007 - Arrêté de délégation signature BC aux professionnels de santé libéraux (2 pages) Page 3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-04-15-007

Arrêté de délégation signature BC aux professionnels de santé libéraux

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :
Délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de pôle, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

A°) Pôle Soins Adulte :
Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Lydie BAILLY,
- M. José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Mathilde BLANCHARD,
- M. Tayeb BOUKANDOUL,
- Mme Anne CARETTE,
- M. Marc CHARDIN,
- Mme Valérie CHENEAU,
- M. Sébastien DELCAMPE,
- Mme Laetitia GOASGUEN
- Mme Anne-Laure GRISAY,

- Mme Frédériqua LAGNET,
- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Gaëlle PAULMIER,
- Mme Lydie PHILIPPE,
- Mme Ghislaine REFES,
- Mme Julie RODRIGUES,
- Mme Sophie RUBEO-LISA

B°) Pôle Mère-Enfant :
Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Cécile BENZI,
- Mme Sylvie CARBONNEAUX,
- Mme Béatrice COLLIER,
- Mme Marion DA SILVA,
- Mme Elisabeth GASQ,
- Mélanie LEVEQUE,
- Mme Laure ROSSIGNOL,

C°) Pôle Admissions, Filières et Spécialités :
Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- M. Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Catherine PINTO,
- Mme Sylvie SABLONNIERES,

Article 2 :
L'arrêté du 13 novembre 2018 est abrogé.

Article 3 :
La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
Le 15 avril 2019

SIGNÉ

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP